

pour qu'il se prêtât à une réconciliation du centre droit et des gauches.

Le Journal de Paris peut être certain que ces tentatives ne sont pas isolées. Le centre droit, comme groupe, n'a pas ouvert de négociations officielles avec les gauches. Mais ses membres font individuellement tous leurs efforts pour défaire la coalition des gauches et de l'extrême droite.

Quant à la mésestimation qui serait arrivée à M. de Broglie, personne n'a dit qu'elle se fût produite à l'Assemblée à Versailles. On a seulement raconté que, à Paris, à la gare Montparnasse, le duc d'Anjou avait tourné le dos au duc de Broglie. Voilà ce que le Journal de Paris n'a pas démenti.

Mais il se produit un fait plus grave que ces incidents personnels : il paraît que MM. Dufaure et Léon Say votent avec les gauches, dans le scrutin sénatorial, tandis que tous leurs collègues votent avec les droites.

Il y a dans ce fait une affirmation non plus seulement de préférences personnelles mais de principes qui ne sont pas ceux des autres membres du gouvernement. Il nous semble inévitable qu'une scission se manifeste bientôt dans le cabinet; et nous trouvons très-vraisemblables les bruits qui annoncent la prochaine retraite de M. Dufaure et de M. Léon Say.

La réunion des chevaux-légers (extrême-droite) a jugé sévèrement la conduite de M. de la Rochette et de ceux de ses amis qui se sont alliés à la gauche. L'Union, qui n'a pas voulu blâmer ses amis de s'être fait élire sénateurs, tient cependant à dégager la responsabilité du parti légitimiste dans son ensemble et celle de M. le comte de Chambord. Elle déclare qu'il est faux que le prince ait envoyé ses félicitations à M. de la Rochette et à ses amis.

On a remarqué que l'amendement de M. Ganivet, député bonapartiste, en faveur des bouilleurs, de cru avait eu pour principal défenseur M. Bocher, le chef des députés orléanistes, qui a beaucoup contribué à le faire adopter. C'est ce qui a fait dire à un de leurs collègues : pour ce qui est de l'esprit ils peuvent être d'accord, mais sur des questions de parti, jamais.

Les revues de fin d'année paraissent devoir être peu nombreuses, cet hiver. Celle des variétés, Les *Bêtises d'hier*, a eu quelque succès, quoique trois ou quatre scènes méritent d'être supprimées; on y voit figurer un artiste anglais qui a un talent vraiment merveilleux pour se travestir avec une prestesse incroyable.

Il n'y aura pas de bals cet hiver à l'opéra; on a voulu imposer à M. Halpiaz, sous prétexte de droit des pauvres, une charge qu'il trouvait trop lourde, et il a répondu aux exigences de l'administration en n'organisant rien. Ce sont les pauvres qui en pâtiront le plus.

(Autre correspondance.)

Paris, 15 décembre. La coalition des gauches a été très désappointée par le ridicule résultat du scrutin d'hier pour les élections sénatoriales. Les chefs des gauches et leurs journaux, depuis hier soir, battent le rappel pour que tous les députés républicains et radicaux, non seulement soient le plus nombreux possible aujourd'hui, mais qu'ils observent la plus rigoureuse discipline et se gardent bien de modifier, en quoi que ce soit, la liste convenue. Toutefois, les membres de l'extrême gauche paraissent très mécontents de se voir exclus de la liste des candidats et sont accusés de se rendre coupables de retrancher, par représailles, certains noms de la liste des gauches.

Le centre droit est dans le plus grand désarroi. Le groupe Lavergne, de son côté, est très irrité de l'insuccès de la candidature de M. Gouin.

La division et le mécontentement sont donc dans tous les partis et c'est une bien triste fin pour cette Assemblée.

Les habitués de la présidence disent que, là aussi, il y a un désappointement et consternation du résultat des scrutins sénatoriaux.

C'est le maréchal qui, dit-on, insiste le plus fortement pour empêcher M. Buffet de donner sa démission. On répète encore que si une crise ministérielle devient inévitable, le maréchal prendra un cabinet extra-parlementaire pour faire les élections.

Nulle part, on ne triomphe plus hautement des derniers incidents parlementaires que dans l'intimité de M. Thiers. Un de ses anciens ministres, un des plus modérés, que nous avons vu lundi soir, était rayonnant et trahissait dans toutes ses paroles une satisfaction sans bornes.

Voilà le Soleil qui, à son tour, donne le bon exemple de l'observation de la loi du dimanche. Il annonce qu'il a daté du 1<sup>er</sup> janvier prochain, il ne paraîtra plus que six fois par semaine, et il dit :

« Depuis longtemps nous désirons inaugurer cette réforme; à nos vœux, le repos du dimanche est non-seulement une institution religieuse, mais une institution morale et sociale.

« Nous voulons que nos rédacteurs, nos employés, nos ouvriers puissent passer en famille leur soirée du dimanche. »

Il serait à désirer que ce bon exemple fut mis en pratique par tous les journaux, sans aucune exception.

L'Académie française procédera demain à l'élection pour le remplacement de MM. Guizot et de Rémusat. Il ne semble pas douteux que MM. Dumas et

s'est laissée envahir, dans ces dernières années, par un trop grand nombre de théristses, qui font les élections. Il y a tout lieu de croire que le vicomte de Bornier obtiendra le prochain fauteuil vacant.

P. S. — Une dépêche de Bayonne assure que, il y a trois jours, des troupes alphonsistes ont passé sur le territoire français, avec armes et bagages, pour prendre position contre l'armée carliste. Les autorités françaises n'auraient mis aucun obstacle à cette violation de tout territoire.

Si ce fait se confirme, il devra donner lieu à une énergique interpellation de la part de nos députés de la droite. La journée s'est passée aujourd'hui, à Versailles, en toutes sortes de mouvements et d'intrigues.

On parle d'une scène très-vive qui aurait eu lieu dans le conseil des ministres par suite du vote de MM. Dufaure et Léon Say pour la liste des gauches.

Le prince de Hohenzoln, ambassadeur d'Allemagne, est parti, cette nuit, pour Berlin.

La reine de Danemark et la princesse Thyra, sa fille, partent ce soir.

DE SAINT-CÉRON.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 15 décembre.

Présidence de M. d'AUDIFFRET-PASQUIER. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des sénateurs. Il y est procédé.

M. le président, interrompant le vote, dit qu'on lui signale comme portant atteinte à la liberté et au secret du vote la distribution qui se fait au pied de la tribune de bulletins clos.

La loi électorale, qui est applicable aux sénateurs, dispose que les bulletins doivent être préparés en dehors de la salle de vote.

En conséquence, M. le président invite les membres qui distribuent des listes à faire cette distribution hors de la salle. Cette distribution au pied de la tribune étant contraire au règlement. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Les députés des droites demandent l'annulation du scrutin, en se basant sur cette violation du règlement.

Le président renvoie la solution de cette question après la clôture du scrutin.

Un débat animé s'engage, dans lequel M. de Paris, auteur de la proposition d'annulation, et M. Méplain soutiennent la nullité du scrutin en s'appuyant sur ce fait que la liste des gauches a été distribuée sous enveloppe au pied de la tribune, sans que cette liste ait été librement communiquée.

M. Gambetta soutient que la liste était à la disposition des députés, avec ou sans enveloppe, et que cette liste était de plus affichée à la buvette.

L'Assemblée procède ensuite sur la proposition Paris à un scrutin qui donne lieu à un pointage.

L'Assemblée rejette par 334 voix contre 321 la proposition Paris.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin sénatorial.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion de plusieurs projets portés à la suite de l'ordre du jour.

M. de Larcy appelle l'attention de M. le ministre sur un projet tendant à détruire le phylloxera au moyen d'un canal d'irrigation du Rhône.

M. Caillaux répond que le gouvernement s'occupe de la question, mais que les études poursuivies à ce sujet demandent un temps assez long.

Election des sénateurs. Majorité absolue 339 voix.

Ont été élus 18 membres de la liste de la gauche :

MM.	Carnot	344 v.
	Chabron	376
	Corbon	353
	Crémieux	342
	Douhet	341.
	Gouin	344
	Lanfret	350
	Lepetit	343
	Valazet	348
	Litré	343
	Lorgeril	340
	Paul Morin	339
	Rampont	340
	Hervé de Saisy	349
	Schérer	343
	Scheurer-Kestner	340
	Testelin	339
	Tocqueville	340

Aucun membre de la liste de la droite n'a été élu.

La séance est levée.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

#### Le crime de Willems.

Une vive émotion continue à régner à Willems et dans les environs. Bien des gens rapportent leur récit avec des variantes sans nombre, et croient avoir remarqué tel ou tel détail se rapportant au crime. On comprend que ces racontars sont sans valeur, et, dans une affaire aussi grave, la plus grande circonspection doit être observée. Nous ne pouvons que confirmer les détails que nous avons donnés hier. Disons seulement que le nom des victimes est Delsalle et non Delvalle comme une fautive typographique nous l'a fait dire.

Nous connaissons quelques indices assez sérieux parvenus à la connaissance de la justice, mais, on le comprendra, il nous est impossible de les publier.

Voici encore quelques détails recueillis par notre reporter dans sa visite à Willems :

Les victimes avaient reçu, quinze jours avant le crime, un coupon de rente de 80 francs, somme qui devait être passablement entamée, ou épuisée, car j'ai remarqué des rideaux neufs aux lits, sabots neufs, bottines neuves, etc.; en outre, ils avaient soldé leurs épiceries et d'autres denrées, et reçu quinze jours avant l'argent qui pouvait rester.

Les neveux de M. et Mlle Delsalle devaient battre leur avoine, le jour du crime, lundi après-midi, sur la table même où s'est fait l'autopsie (une large table de plusieurs mètres carrés et extrêmement basse.) Le beau temps les a, paraît-il, engagés à travailler à leurs champs... et à remettre d'un jour cette besogne.

A son arrivée notre collaborateur a trouvé le chat des victimes, resté sans nourriture depuis deux jours, qui léchait le sang de ses maîtres.

Le couvreur d'un gigantesque coffre a été brisé; ce coffre ne contenait que des vieux vêtements du siècle dernier, une montre non moins ancienne, avec système très compliqué à l'intérieur, des papiers de famille, etc. Le tout a été jeté à terre, lacéré, piétiné, ainsi que les vêtements de la garde-robe assez bien garnie, qui ont été secoués violemment, pour voir, sans doute, si l'argent ne tinterait pas!...

Dans sa rage de ne rien trouver, l'assassin a été jusqu'à éventrer un vieux fauteuil garni de paille, qui servait à l'infortuné vaillard.

Dans la cuisine où le vieux Delesalle a été tué, se trouve un tableau représentant la « Sainte-Face ».

Au-dessus d'une porte de derrière, sont placés deux tableaux renfermant chacun une lettre de nouvelle année, jannies, sans date, souhaitant au « Cher Grand-Papa » longue vie et prospérité.

P. S. — Une personne autorisée nous apprend que quelque temps avant la perpétration du crime, les vieux Delsalle avaient fait vendre un champ, qui leur restait : L'acquéreur venait de remettre l'argent entre les mains d'un des neveux des malheureuses victimes. L'assassin ou les assassins avaient-ils connaissance de ce marché, et est-ce le désir de s'assurer de l'argent qu'ils croyaient déposé à la ferme, qui les a poussés à commettre leur double meurtre pour fouiller ensuite plus à leur aise toute la maison et découvrir la cachette?

En tout cas, on croit bien que la justice ne reste pas inactif. A l'heure qu'il est, une arrestation aurait déjà été opérée. Il s'agirait d'un ancien fermier, mis en faillite et repris de justice, qui aurait autrefois habité Willems. Cet homme, aujourd'hui fraudeur, avait fixé dans ces derniers temps sa résidence à Lille. Des soupçons très graves peseraient sur lui. Il serait cependant prématuré d'affirmer qu'on tient le véritable coupable, et nous ne mentionnons cet on-dit que sous réserves.

On nous informe, au dernier moment, que l'enterrement des victimes vient d'avoir lieu au milieu d'une affluence considérable.

M. Jourdain, commis-greffier au tribunal de Lille, est nommé huissier à Roubaix, par suite de la création d'une troisième étude.

Nous apprenons que M. l'abbé Pollet, vicaire de St-Martin, est nommé en la même qualité à l'église de la Madeleine, à Lille.

L'Assemblée a adopté avant-hier, d'urgence, deux projets de loi ayant pour objet d'autoriser le ministre des travaux publics à accepter, au nom de l'Etat :

1<sup>o</sup> L'offre d'une avance de 5,900,000 francs pour la restauration des ports de Dunckerque et de Gravelines;

2<sup>o</sup> L'offre d'une avance de 12 millions pour la continuation des travaux d'amélioration du port de Dunckerque.

Le bruit a couru qu'un homme était mort subitement sur la Place Verte, hier dans l'après-midi. La chose est fautive; ce qui est vrai, c'est qu'un pauvre vieillard de 72 ans, nommé Jean Dezobry, qui demeure rue du Trichon, s'est affaibli dans la rue du Bois et a dû être transporté chez un marchand de légumes du voisinage. Son neveu, qui est le concierge de la prison, est venu le prendre en voiture pour le reconduire à son domicile. Peu de temps après leur arrivée, le vieillard a succombé aux suites de cette syncope, causée, a dit le médecin, par le grand âge et une extrême faiblesse.

Le premier appel des réservistes a montré que ceux qui font partie des cuirassiers, s'ils ont forcément gardé la taille réglementaire, ont, pour un certain nombre, atteint une corpulence extra-réglementaire. La note suivante, du ministre de la guerre, donne les ordres nécessaires pour remédier à cet inconvénient :

« Dans le but d'assurer l'armement

des réservistes qui seront affectés aux régiments de cuirassiers, et qui, en raison de leur corpulence, ne pourraient être cuirassés au moyen des dix types de cuirasse actuels, le ministre a pris la décision suivante : il sera créé dans chacune des tailles actuellement existantes un nouveau type dont la partie supérieure dépassera autant en largeur celle de la cuirasse largeur extra, que celle-ci dépasse la partie supérieure de la cuirasse première largeur, et dont les dimensions à la partie inférieure seront augmentées de 3 centimètres pour la largeur du dos et du plastron, et de deux centimètres pour la profondeur du plastron à la ceinture. »

Il est fort question en ce moment de créer désormais et à partir de 1876 dans chaque arrondissement, un annuaire officiel comprenant, outre les noms, professions, qualités et adresses de chacun, des renseignements généraux topographiques, administratifs, religieux, militaires, commerciaux, maritimes et agricoles, etc. sur le département, avec une monographie spéciale de toutes les communes de l'arrondissement et les noms des habitants.

Un vol vient d'être commis à Croix, par un individu d'origine Corse, et dans les circonstances suivantes : Cet individu, dont le nom est Paul Minegitti, âgé de dix-sept ans, né à Bonifacio était investi de la confiance de la maîtresse de la maison où il logeait. Cette dernière travaillant dehors plusieurs jours par semaine, lui confiait les clefs du logis. Le Corse en a profité avant-hier, pour enlever une certaine somme d'argent et des effets d'habillement, le tout d'une valeur de plus de 300 fr. La gendarmerie, aussitôt prévenue, apprit que le coupable avait pris le train pour Paris, où elle a télégraphié son signalement; à l'heure où nous écrivons, il est probablement sous les verrous.

L'avant-dernière nuit, à Wattrelos, deux individus ont forcé la porte d'un boucher de cette commune; au moment où ils entraient, celui-ci, qui, mis en éveil par le bruit, avait pris à l'étal le premier couteau venu, et s'avancant vers les voleurs, lorsque ceux-ci s'enfuirent, sautèrent dans une voiture stationnant à quelque distance, et prirent le chemin de la frontière.

La même nuit, une tentative de vol aurait également été commise à Lannoy. Nous manquons de détails.

Hier, G. Carlier, âgé de douze ans, rattaché dans une filature rue des Stations, à Lille, perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute il voulut se rettenir, mais son bras porta si malheureusement sur l'engrenage qu'il fut broyé. On craint que l'amputation ne soit nécessaire.

Dans la nuit du 12 au 13, un vol à l'aide d'escalade et d'effraction, a été commis au préjudice des époux Gar, cultivateur à Ors, près Le Cateau. On leur a enlevé une montre d'une valeur de 80 fr., et des effets d'habillement, valant plus 300 fr.

Vendredi, vers cinq heures du matin, un incendie s'est déclaré à Avesnes, dans la ferme de M. Collart du Fresnes, maire de cette commune, et occupée par M. Divry. Malgré la promptitude des secours, les dégâts s'élevèrent à 20,000 fr., non assurés. Le propriétaire est assuré.

Le 11 courant, à Andresselles, vers 3 heures du matin, la nommée Langlet, âgée de 37 ans, épouse du sieur Delfosse Nicolas, cantonnier au chemin de fer du Nord, s'était levée sous prétexte d'aller à la cour; ne la voyant pas rentrer, son mari alla, quelques minutes après, voir ce qu'elle faisait; après l'avoir vainement cherchée par toute la maison, il la trouva pendue dans le grenier. Il s'empressa de couper la corde, mais sa femme expira presque aussitôt.

On présume que cette malheureuse s'est donnée la mort pour éviter une condamnation qu'elle devait entendre sous peu prononcer contre elle pour coups et blessures sur une de ses voisines.

Un bien triste accident est arrivé avant-hier soir, vers cinq heures et demie, à la gare d'Arras. Le nommé Candelier, Victor, âgé de 27 ans, qui était entré au chemin de fer depuis peu de temps en qualité d'homme d'équipe, était occupé à accrocher des wagons pour la formation d'un train de marchandises. La machine, en refoulant, atteignit ce malheureux au bas-ventre, le renversa sur la voie et lui fit de graves blessures desquelles s'échappaient les intestins. Candelier eût aussi les jambes broyées par les roues de la locomotive.

Aux cris poussés par cet infortuné, des secours arrivèrent. Il fut relevé et transporté immédiatement à l'hôpital, mais dans un état désespéré.

Malgré la gravité de sa position, Candelier a conservé, jusqu'à présent, une entière connaissance.

Cet honnête ouvrier, qui habite la ville, est père d'un enfant en bas-âge.

La session des assises du Pas-de-Calais s'est terminée par une affaire qui a été jugée à huis-clos.

Cinq ouvriers mineurs des fosses de Marles, accusés de viol sur une idiote, comparaissent devant la Cour.

L'ainé de la bande a été condamné à 40 ans de travaux forcés pour tentative

de viol, et les quatre autres à 7, 5 et 3 ans de réclusion comme complices.

Il y avait environ 1,600 hect. de blé au marché d'hier, à Lille. Les ventes ont été fort actives, de 22 50 à 23 fr. l'hect., en légère baisse sur les cours de mercredi. La qualité des blés était bonne, ce qui justifie l'activité des ventes.

Les farines continuent d'être offertes de 35 à 36 fr. les 100 kil., avec peu de demandes. Cependant quelques fariniers donnent les cours de 36 50 et même 37 fr.

La culture se montre satisfaite du retour du beau temps. Toutefois, ce ne sera que dans quelques jours qu'elle pourra reprendre ses travaux, complétés la rentrée des betteraves et achever en fu ses semailles de blé.

### État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 décembre. — Charlotte Cloutier, rue du Cap-Français, 55. — Emma Vanchoorise, rue d'Alma, 170. — Charles Deveirman, rue Bernard, 84. — Jeanne Lapaille, rue de Basse-Masure, 35. — Angèle Bourgeois, rue des Longues-Haies. — Désiré Vanchoorise, rue de la Basse-Masure, 22. — Clément Desclée, rue Stéphenon, cour Lagre. — Rosalie Gilman, rue des Longues-Haies. — Paul Lathousse, rue du Château, 48. — Céline Moreau, rue de Tourcoing, 24. — Du 13. — Mar e Vervact, Grande-Rue, cour Platel, 15. — Étienne Chevalier, rue Pierre de Roubaix, 34. — Marie Evard, rue de l'Alouette, 42. — Henri Costain, rue du Beau-Chêne, 20. — Auguste Dejonghe, rue du Pontony, 220. — Ernest Klein, rue Blanchemaille, 9. — Jules Malfait, rue St-Jean, 89. — Arthur Dubsburgh, rue de la Barbe d'or, 51. — Louis Devineck, rue de la Barbe d'or, cour Carpentier, 5. — Louis Carrette, rue de Lannoy, 19. — Henri Lebrun, rue des Parvenus, 63. — Gustave Allemeseh, rue Bernard, cour Desbonnet. — Ferdinand Terryn, rue du Parc, maisons Dupied. — Jean et Emilie Verhaest, (jumeaux), au Cul-de-Four, cour Capart, 4. — Adolphe De Wyndt, rue de la Guinguette, 10. — Hélène Dupuy, chemin de la Maquellerie, maisons Gordonnier. — Cyrille Bonte, rue Vaucanson, cour Wattel, 21.

Du 14. — Marie Labitte, au fort Mulliez, maisons Mulliez. — Jean Demey, rue Basse-Masure, 17. — Emile Watins, rue de l'Hémicourt, 10. — Emma Dhooge, rue de la Longue-Chemise, cour Ferret, 2. — Julien Delebeque, au Pile, maisons Florin. — Florence Vanweymersch, au Hutin, cour Bayart, 32. — Elie Vanderperren, rue de l'Industrie, maisons Mulle. — Du 15. — Adolphe Tobl, rue Neuve-de-Foutony, 121. — Arthur Demanche, rue de Tourcoing, cour Flipo, 42. — Aspasia Desobry, fort Mulliez, 21. — Joséphine Debraene, rue des Angles, maisons Dupont. — Emma Doms, rue de Tourcoing, cour Flipo, 33. — Jules Desreumaux, rue de l'Hémicourt, cour Flipo, 44. — Thérèse Vaucandenberg, rue de la Gaité, 23. — Anna et Edmond Remerick, (jumeaux), contour Saint-Martin. — Emile Soyez, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 4. — Louis Leroy, au Cul-de-Four, maisons Destailleur. — Louis Joyez, Bas-de-l'Enfer, maisons Deconinck.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 décembre. — Hortense Deracinois, 40 ans, ménagère, chemin des Couteaux, 23. — Jean-Baptiste Govaert, 6 ans, rue des Angles, maisons Dupont. — Gustave Franchomme, 4 mois, à l'Épeule, maisons Delcour. — Angélique Ducoulombier, 76 ans, sans profession, rue de l'Émirata, 43.

Du 13. — Edmond Vanmullem, 22 ans, liseur, rue Vaucanson, 8. — Joseph Vanhulle, 10 mois, rue Jacquart, 13. — Ernest Vanbeurtrive, 1 an, rue de l'Épeule, 73. — Jacques Meyers, 51 ans, sans profession, au Fort-Mulliez, 9. — Céline Holvoet, 2 ans, rue de la Redoute. — Théophile Verstraete, 1 mois, rue du Nouveau Monde, maisons Masure, 3. — Terecia Vanderscheldt, 54 ans, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix. — Henri Dubar, 8 mois, rue St-Louis, cour Lefebvre. — Basile Bujols, 80 ans, ménagère, rue de l'Ommelet, maisons Welle.

Du 14. — Arthur Desreumaux, 1 an, rue Pellart, 49. — Victoire Willem, 78 ans, ménagère, rue de la Planche-trouée, 6. — Maximilien Grosjean, 72 ans, journalier, aux Petites-Scours. — Désiré Vanhecke, 35 ans, mécanicien, Hôtel-Dieu. — Marguerite Knockaert, 10 mois, rue Sainte-Elisabeth. — Vital Collewart, 27 jours, rue de l'Épeule, maisons Delannoy. — Jean-Baptiste Deroubaix, 33 ans, dresseur, Hôtel-Dieu.

Du 15. — Marcial Desobry, 73 ans, tisserand, place du Trichon, cour Tiers, 13. — Henri Gatte, 41 mois, rue Decroix, cour Vanrobays, 127. — Pierre Roussel, 73 ans, tisserand, chemin des Couteaux. — Jean-Baptiste Quique, 38 ans, sans profession, boulevard de Strasbourg. — Adolphe Helin, 5 ans, rue de Lannoy, 274. — Adèle Leconte, 10 mois, rue Min, 9.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le vendredi 17 décembre 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame AMÉLIE DEBOSQUE, veuve de Monsieur IGNACE KINTS, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1875, à l'âge de 85 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimé par Alfred Heboin, cour Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CERCLE CATHOLIQUE D'OUVRIERS DE SAINT-MARTIN. — Dimanche 19 décembre, à 7 heures du soir. — Grande séance de Prestidigitation, par M. Faucher.

### Prix de revient des Vins

	1 <sup>o</sup> QUAL.	2 <sup>o</sup> QUAL.	3 <sup>o</sup> QUAL.
Beau	1.70	1.40	1.10
Vache	1.60	1.22	0.80
Taureau	0.90	0.60	0.60
Vau	0.98	1.60	1.45
Mouton	1.70	1.65	1.45
Porc	1.65	1.60	1.35

Roubaix, le 11 Décembre 1875.

Le Maire de Roubaix.

C. DESCAT.

### Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 13 Décembre 1875. — Sommes versées par 275 déposants, dont 24 nouveaux, Fr. 190.90. » 33 demandes en remboursement 4.378.56

Les opérations du mois de Décembre sont suivies par MM. J. Toulemonde et Lambin Delatre, directeurs.

Fonpes funéraires. — COURTOY-UTTENHOVE, rue de l'Alouette, 59, Roubaix. Voir aux annonces.

BELGIQUE. — On continue à signaler de différents points du pays les menées d'agents d'affaires ou plutôt d'entrôleurs qui cherchent des volontaires pour les Indes néerlandaises.

L'un d'eux est en ce moment l'auteur d'une poursuite à Grand, du chef de faux en écriture authentique; il est prévenu d'avoir fait enlever un nommé de Schampheleere avec les papiers d'un autre individu. En relatait la chose, le Journal de Gand demande que la justice ouvre les yeux « sur les agissements de ces « ngriers. »

Nous engageons vivement ceux qui sont l'objet d'obsessions de la part de ces enrôleurs, à y regarder à deux fois avant de s'engager pour l'armée des Indes. La guerre d'Atchin, quoi qu'en disent certaines dépêches, continue dans des conditions désastreuses pour la Hollande : en vue d'épargner ses propres soldats, cette puissance cherche à se procurer partout à prix d'or de la chair à canon, ou plutôt de la chair à choléra; car la maladie tue cent fois plus d'hommes que le feu sous, cet infernal climat : signer en ce moment son engagement pour les Indes hollandaises, c'est neuf fois sur dix signer soi-même sa feuille de route pour l'hôpital et son billet d'enterrement. — Avis aux amateurs, ajoute l'Économie de Tourai.

### Faits divers

— hier mercredi, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 42<sup>e</sup> tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1865. A ce tirage, il a été extrait de la roue 794 numéros, dont les 24 premiers ont droit, d'après leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le n<sup>o</sup> 268.804, 150.000 fr.; le n<sup>o</sup> 469.146, 50.000 fr.; les n<sup>os</sup> 191.845 — 526.986 — 485.756 — 490.352 chacun 10.000 fr.; les n<sup>os</sup> 381.569 — 289.317 — 177.597 — 248.375 — 159.487 chacun 5.000 fr.; les n<sup>os</sup> 4732 — 429.082 — 268.764 — 232.601 — 341.110 — 198.611 — 473.008 — 20.175 — 571.062 chacun 2000 fr.

UN TRIPLE ASSASSINAT a été commis dans la nuit de mardi à Gudensberg, dans la Hesse. Un négociant, sa femme et leur servante ont été tués à coups de couteau. On a trouvé le cadavre du mari dans son lit, celui de sa femme dans un fauteuil et celui de la servante sur le plancher. Son triple crime commis, l'assassin a ouvert les tiroirs d'une commode dans laquelle il n'a trouvé que quatre thalers. Le coupable est arrêté et en aveu.

— Un très douloureux événement, dit la Gironde, s'est produit hier dans les circonstances suivantes : un jeune homme de trente ans, d'extérieur fort convenable, prend une voiture et dit au cocher de lui faire accomplir le grand tour des boulevards. Le cocher souflette et part. La course finie, au moment où il entraînait en ville, le cocher arrête et descend pour consulter son voyageur; mais il recule effrayé. L'inconnu gisait inanimé, tout couvert de sang; un revolver avait roulé dans le fond de la voiture.

Le commissaire de police du 8<sup>e</sup> arrondissement, qui a reçu la déclaration du cocher, a fait transporter immédiatement le cadavre à la Morgue.

Le malheureux suicidé avait dans ses poches une somme de 70 fr. environ. On a trouvé sur lui une lettre qui portait cette suscription : « Mes dernières volontés. » Le défunt disait, dans cette lettre posthume, que, sentant qu'il était atteint de folie, il avait résolu de mourir.

Quelle triste histoire pouvait